



Représentants des Parents d'Elèves
De l'école maternelle
Léa BOECASSE-MONDUC

Informations de Contact :

Pour toute question ou renseignement complémentaire, adressez-vous
Au 0690 316 190, ou envoyez-nous un
email à : Unionpourlea@gmail.com

SYNTHESE REUNION D'INFORMATION « CAS COVID » DU 29 AVRIL 2021

Suite au communiqué « Cas positif COVID 19 » diffusé par les Directeurs des Ecoles Léa BOECASSE-MONDUC, Odette STANISLAS et Germaine DEVAED, une réunion d'information s'est tenu ce jour en présence des Directeurs du Groupe Scolaire GUY CORNELY, de l'infirmière référente, des Représentants des Parents d'Elèves de l'Union pour le Raizet (UPR), de la FCPE et de l'UPL (Union Pour Léa).

Les faits sont les suivants :

- Un cas positif de COVID 19 a été décelé dans une garderie fréquentée par les enfants des écoles précédemment citées.
- Des tests ont été réalisés sur des enfants présents au sein de cette garderie.
- Seuls 3 parents d'élèves ont communiqué à la Direction sur l'état de santé de leur enfant et sur la durée de leur période d'isolement.
- **Des enfants « Cas Contact » n'ont pas observé la période d'isolement et ont continué à fréquenter l'école.**

Suivant le protocole sanitaire mis en place, les solutions proposées sont les suivantes :

- Une campagne de test salivaire avec l'accord des parents (autorisation transmise ce jour).
- Une « enquête » en vue d'identifier tous les Cas contact.

Afin de faire le point sur la situation, nous demandons aux parents dont les enfants fréquentent cette garderie de se faire connaître.

Nous incitons les parents à accepter le test salivaire afin de contribuer à la sécurité de tous.

La décision de fermer une école est dans un premier temps soumise à l'accord de l'Inspecteur de la circonscription en collaboration avec le Médecin de l'Académie.

Dans un second temps, elle peut être décidée par la Mairie.

Au vu de la situation actuelle et des nombreux manquements constatés au niveau du respect de l'isolement par les Cas Contact, les Représentants des Parents d'Elèves FCPE, UPR et UPL s'unissent afin de faire une demande commune aux instances compétentes en vue de la fermeture de ces deux écoles pour une durée de 7 jours.